

# COMPAGNIES COLONIALES FRANÇAISES DE MINES ET EXPLOITATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LES CHANTIERS MINIER A L'EST-CAMEROUN (1924-1957).

**Édith DJOWE YAMO**

Université de Ngaoundéré  
djoweyamo@gmail.com

## Résumé :

*Le sous-sol de la région de l'Est-Cameroun de manière générale est réputé d'un potentiel minier considérable. La forte concentration des ressources aurifères et diamantaires dans cette partie du Cameroun draine depuis 1924 de nombreux acteurs/exploitants venus d'horizons divers. Ainsi, la spoliation des ressources minières par l'administration française avait été actée avec l'acte du 20 juillet 1922, qui confit l'administration du Cameroun à la France et à la Grande Bretagne au nom de la Société des Nations. Ainsi au Cameroun français, le régime minier d'outre-mer fut appliqué. Ce régime avait pour objectif d'encourager l'exploitation minière au Cameroun. Cela s'est accompagné de l'enrôlement de la main d'œuvre dans les chantiers de mines à l'Est Cameroun. La question qui oriente l'analyse est celle de savoir : comment les compagnies coloniales françaises de mines ont-elles procédées au recrutement, à l'exploitation de la main-d'œuvre dans les chantiers minières et quels était les conditions de travail des ouvriers dans les chantiers de mines de 1924-1957 ? En s'appuyant sur le marxisme historique, sur les documents d'archives de la période coloniales et sur une bibliographie indicative, cet article montre que l'implantation des sociétés minières suite à la découverte de la substance aurifère en 1934, a eu pour corolaire le recrutement forcé et massif d'ouvriers miniers et leur utilisation abusive dans les chantiers de mines par les compagnies coloniales françaises de mines.*

**Mots-clés :** *Compagnies coloniales, exploitation, mines, main-d'œuvre, l'Est-Cameroun.*

## Abstract:

*The subsoil of the Eastern Cameroon region in general is known for its considerable mining potential. The high concentration of gold and diamond resources in this part of Cameroon has attracted many actors/exploiters from diverse backgrounds since 1924. Thus, the spoliation of mineral resources by the French administration was recorded with the act of July 20, 1922, which entrusted the administration of Cameroon to France and Great Britain on behalf of the League of Nations. Thus in French Cameroon, the overseas mining regime was applied. This regime aimed to encourage mining in Cameroon. This was accompanied by the enlistment of labor in the mining sites in Eastern Cameroon. The question guiding the analysis is: how did the French colonial mining companies proceed with the recruitment and exploitation of labor in the mining sites and what were the working conditions of the workers in the mining sites from 1924 to 1957? Based on historical Marxism, on archival documents from the colonial period and on an indicative bibliography, this article shows that the establishment of mining companies following the discovery of the gold substance in 1934 had as a corollary the forced and massive recruitment of mining workers and their abusive use in the mining sites by the French colonial mining companies.*

**Keywords:** *Colonial companies, exploitation, mines, labor, Eastern Cameroon*

## **Introduction**

Les années 1920 se sont caractérisées par une conjoncture mondiale se prêtant à une ruée vers la prédation des ressources naturelles en particulier les minerais solides des territoires sous le joug colonial. Les funestes conséquences de la Première Guerre mondiale en France comme partout en Europe constituent des raisons qui renforcent la velléité coloniale de cet État capitaliste et l'amènent à se jeter dans la course aux ressources naturelles à tout prix et à tous les prix pour sa reconstruction. Après s'être brutalement imposée au Cameroun oriental suite à l'évincement de l'Allemagne en 1916, la nécessité de reconstruire son économie dévastée par la Grande guerre pousse la France mandataire puis tutélaire à user de tous les moyens pour s'accaparer les terres camerounaises et mobiliser les ressources qui devait lui permettre de relancer ses activités économiques en métropole (Banessé, 2020). C'est dans cette logique que la période allant de 1924 à 1934 est marquée par une intense exploration géologique au Cameroun, la découverte des gisements par des compagnies occidentales et la sécurisation des sites miniers par l'administration mandataire. Parmi les sites mis en évidence pendant l'exploration figure en bonne place l'Est-Cameroun qui, dès 1934 entre dans l'histoire comme l'une des premières exploitations minières françaises au Cameroun.

En outre, l'exploitation minière au cours de la période coloniale française à l'Est Cameroun attirait des personnes d'horizons divers. De ce fait, les premiers acteurs à s'intéresser aux minerais de cette partie du Cameroun sont les compagnies minières françaises. L'extraction des minerais de la décennie 1930 à celle 1950 demandait une main-d'œuvre disponible et corvéable. Pour y arriver, les compagnies françaises misèrent sur la mobilisation d'un grand nombre d'ouvriers. Ainsi, au nom de l'intérêt de la métropole, l'administration coloniale procédait à un recrutement forcé et massif d'une main-d'œuvre locale qui devait travailler. Les exploitants européens, décidés à extraire le maximum de ressources du sous-sol africain entreprenaient de faire convier les ouvriers de force vers les sites d'exploitation. L'utilisation de cette main-d'œuvre locale dans l'extraction des mines se fit de manière brutale voire criminelle. Au regard de ci qui précède, on se pose les questions de savoir : quels étaient les moyens et les mécanismes utilisés

par les compagnies coloniales françaises pour recruter la main d'œuvre dans les chantiers de mines de l'Est Cameroun entre 1934 et 1954 ? Quels étaient les conditions de travail des ouvriers et comment étaient-ils traités ? De ces questions découle l'hypothèse selon laquelle l'administration coloniale procédait à un recrutement forcé et massif d'une main-d'œuvre locale qui devait travailler dans le chantier de mines à l'Est-Cameroun dans un environnement d'insécurité et dans les conditions difficiles. Cette réflexion s'appuie sur le matérialisme dialectique, théorie de Karl Marx qui a donné naissance au matérialisme historique. Cette théorie qui est une critique fondamentale du mode de production capitaliste qui se fonde sur la propriété des moyens de production, la recherche du profit et la plus-value. Ainsi, toutes les sociétés capitalistes ont été divisées en classe : une classe dirigeante, qui contrôle les moyens de production de la richesse économique et une classe opprimée qui rassemble ceux qui produisent la richesse par leur travail sans exercer de contrôle sur le pouvoir économique et politique. Dans le cadre de ce travail, la logique de la théorie marxiste classerait l'employeur, les propriétaires des compagnies exploitantes de mines dans la classe bourgeoise compte tenu du capital que le premier détient et les pouvoirs pour les seconds de la classe prolétaire constituée d'ouvriers miniers. Il revient alors d'élucider le climat dans lequel ces derniers ont été recrutés et travaillent. En s'appuyant sur les sources de première main, notamment les archives et sur une bibliographie sélective, cet article montre que l'exploitation minière à l'Est-Cameroun en situation d'occupation française est une entreprise violente et brutale. Cette exploitation était source de servitude et d'enrichissement. Sous l'application du code d'indigénat, les populations locales à qui on a tout imposé étaient devenues des esclaves sur leurs propres terres.

## **1. Découvertes des gisements de mines et implantation des compagnies coloniales françaises de mines**

La découverte des substances minérales à l'est-Cameroun est la somme des résultats des opérations d'exploration et de recherche minière qui ont été menées, et sanctionnées par la prédominance de mines. Cette partie met en lumière le contexte de prospection des

mines et d'avènement de premières entreprises coloniales françaises d'exploitation de mine à l'Est-Cameroun.

### ***1.1. Prospections et découverte d'un sous-sol riche en minerais à l'Est-Cameroun (1924- 1934)***

Historiquement, ce sont les Allemands, présents officiellement au Cameroun depuis 1884, qui commencent à entreprendre dès 1888 l'exploration géologique minière au Cameroun<sup>1</sup>. Cette exploration qui n'avait duré que quelques années n'avait pas produit des résultats reluisants (Callot, 1951 : 24).

Par ailleurs, la nécessité de reconstruire une économie française dévastée par la Grande Guerre avait poussé l'administration coloniale française à user de tous les moyens pour s'accaparer les terres camerounaises et mobiliser les ressources lui permettant de relancer ses activités économiques en métropole. Les terres sont ainsi gérées selon les lois françaises taillées sur mesure et les pratiques liées à leur exploitation. La France devait s'approprier non seulement les sols et sous-sols, les ressources mais et surtout les hommes pour servir de main-d'œuvre. Le sous-sol de l'Est Cameroun est, depuis la décennie 1930, réputé d'un potentiel minier considérable. En réalité dès 1934, le potentiel minier de cette région avait été reconnu par l'administration française mandataire au point de susciter le déplacement du plus haut cadre de l'administration coloniale, le gouverneur de l'AEF<sup>2</sup>. C'est avec l'arrivée des Français que les prospections de mines avaient été approfondies. En effet, après avoir vaincu et mit fin au protectorat allemand au Cameroun en 1916, l'administration coloniale française appliqua au Cameroun le vieux décret du 09 juillet 1899 qui établit un régime minier commun pour tous les territoires d'Afrique noire<sup>3</sup>. Après avoir sillonné toutes les localités de la région, ils sont arrivés à la conclusion de la rentabilité de l'exploitation au regard du potentiel aurifère découvert. Comme un géologue français l'a affirmé dans un rapport technique en disant que : « Le développement d'une mine suit la découverte de l'or. Cela peut prendre de nombreuses années, si l'on ne dispose des infrastructures économiques et surtout du personnel ouvrier dans la communauté pour

---

<sup>1</sup>ANY, 2AC 5503, Étain et métaux stratégiques-Recherches, 1948, p.1.

<sup>2</sup>*Annales coloniales*, n°64 du 21 août 1936.

<sup>3</sup>*Ibid.*

extraire le minerai ». C'est d'ailleurs, ce qu'ont été les opérations de recherche dans la région de l'Est du Cameroun. C'est en 1924 que le gouverneur français du Territoire se résout de reprendre la campagne de reconnaissance générale de la géologie du Cameroun. De ce fait, prospectant pour le compte de la Société Française d'Études et d'Entreprises, l'ingénieur des mines Sibillot signale pour la première fois au Cameroun la présence de l'or en 1927 (Laplaine, 1969 : 63). L'étape suivante fut marquée par la promulgation d'un décret spécial en 1928, qui régleme l'activité minière au pays à la place du vieux décret de 1899 ci-dessus évoqué. À cet effet, 27 titres miniers sont attribués (Callot, 1951 : 241). L'année 1929 consacre l'activité minière au Cameroun par la création en septembre de la même année du « service des Mines qui est réorganisé en 1931 »<sup>4</sup>. Des opérations de recherche effectuées au début des années 1930 par les français ne présentent en réalité, aucun risque de perte des moyens. À titre d'exemple, les chercheurs d'or occidentaux se fondent majoritairement sur des indices de l'orpaillage pratiqué par une infime partie de la population vivant dans les localités du district aurifère de Bétaré-Oya. On note ailleurs la présence de géologues et prospecteurs expatriés. Ces derniers dans leurs déplacements sont aidés par des locaux qui ont la parfaite connaissance (traditionnelle) des zones potentiellement riches.

En clair, les premières explorations ont eu lieu dans un contexte d'entre-deux-guerres marqué par diverses crises au sein des démocraties capitalistes. La recherche des minerais en Afrique entrait ainsi dans une logique compensatoire visant à combler un déficit de matière première en France mais et surtout sauver une économie complètement détruite et une société aux abois du fait de la crise de 1929. C'est ainsi qu'au Cameroun, les Français décident à partir de 1924 d'entamer les travaux d'exploration minière. Le but est de procéder à l'inventaire des richesses minières du Cameroun et d'en dresser la carte. C'est pour cette raison que des géologues et prospecteurs expatriés vont sillonner entre 1929 et 1932 le Cameroun pour le compte de diverses sociétés (Massiké, 2005 : 18).

---

<sup>4</sup>Ibid.

## ***1.2. Ruée des compagnies coloniales françaises d'exploitation de mines vers les mines de l'est-Cameroun de 1934 à la fin des années 1950***

La conjoncture mondiale de l'après Grande-Guerre est favorable à la quête effrénée des gisements de mines. Il faut relever que l'entre-deux-guerres est souvent considéré comme une période de stagnation et de divergence, en contraste avec les phases de croissance et de convergence de la seconde moitié du XIXe siècle et de l'après-Second Guerre mondiale. De ce fait, la nécessité de reconstruire une économie française dévastée par la Grande Guerre pousse l'administration mandataire puis tutélaire à user de tous les moyens pour s'accaparer les terres camerounaises et mobiliser les ressources lui permettant de relancer ses activités économiques en métropole. C'est donc cet esprit qui est le fil conducteur du colonialisme français et de l'exploitation des richesses africaines.

A partir de 1934, l'exploitation de l'or prend une ampleur considérable, facilitée non seulement par la découverte de l'or qui est capable d'être extraite, mais aussi par la création des structures d'exploitation. Dans cet élan d'idée, les français mettent sur pieds des compagnies minières en vue d'accompagner cette exploitation. Ces compagnies collaborent avec les autorités traditionnelles et emploient la main-d'œuvre africaine.

L'implantation des compagnies d'exploitation de mines à l'Est Cameroun s'est faite progressivement, mais de manière massive, « les Français décident d'entreprendre les travaux d'exploration minière à partir de 1924. »(Massike, 2005 :18). Ainsi, pour la seule année 1929, l'administration coloniale accorde plus de 200 permis d'exploration et d'exploitation des minerais d'or aux individus et entreprises au Cameroun. Parmi ceux-ci, « 11 sociétés et une vingtaine de particuliers... vont exploiter l'or »<sup>5</sup> dans la région de Bétaré-Oya. Il s'agit entre autres de René Merlin qui obtint son permis d'exploitation minière le 28 décembre 1935, la Compagnie Minière Équatoriale (CME) qui obtint son permis la même année, d'André Pargny et Dard en 1936. D'autres sociétés s'intéressent aux minerais de Bétaré-Oya, c'est le cas de la Société Minière de l'Est-Cameroun (SOMINEC), de la société minière du Lom et Kadey (SMLK) de Pierre Marie Vidal, de la

---

5« Bulletin de la direction des mines et de la géologie », 1969, p.96.

Compagnie Minière Coloniale (CMC) dirigée par Caesens et Lafray (Massiké, 2005 :19)<sup>6</sup>. La CMC<sup>7</sup>début l'exploitation minière en avril 1936 avec Caesens comme ingénieur-directeur et Lafray mécanicien. Dard et Merlin s'associent en août 1938 pour créer ENDEM<sup>8</sup>. Par la suite viendront des entrepreneurs tels que Louis Schuller et Daniel Mathys en 1937, Lorethan en 1943. Les exploitants les plus connus sont Petel et Daniel Mathys respectivement directeur et directeur associé de la Société Minière de Bétaré-oya, Gloor le chef de camp de Raymond Lorethan, Schmitt titulaire d'un permis spécial, Soulatzky qui est le chef de service de la Compagnie Minière de l'Or<sup>9</sup>. La SMB est créé en janvier 1948 de la fusion de la CME et ENDEM avec Petel comme directeur.<sup>10</sup>Comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessous, des personnes physiques reçoivent des permis spéciaux de recherche auprès de l'administrationIl s'agit de Tricou, Lorethan, Schmitt et Vidal. La direction de Lorethan est revendue à Ndibo Mbarsola en 1952 après la fermeture de la société<sup>11</sup>.

Le processus d'extraction de l'or engagé par les chercheurs d'or occidentaux, titulaires de permis de recherche et d'exploitation s'étend à plusieurs contrées à l'instar de Colomine. "Colomine" signifie colline des mines<sup>12</sup>, initialement appelé "Camp Boden" cette appellation tire son origine de la construction du tout premier camp des mineurs qui s'implante grâce à l'explorateur Dang Duvert. Ce dernier, qui vient de Bétaré-Oya se déplace de village en village, effectue des travaux de prospection dans le but de découvrir de nouvelles zones riches en or. Ce procédé lui est salutaire dans la mesure où cela le permet de découvrir plusieurs chantiers d'or lors de ce périple, facilitant ainsi son installation et le début de ses activités d'exploitation. Très tôt titulaire d'un permis d'exploitation minière délivré 18 mars 1936, au moyen de la CEO<sup>13</sup>, il exploite le chantier de Toynai Mbonyanga, celui de Likoubou et de "Pan Pan". La période d'exploitation desdits chantiers prend une décennie notamment de 1935 à 1946<sup>14</sup>. Ensuite, vient la

---

<sup>6</sup> ANY, DOM 656, mines et carrières, réglementation, permis miniers, taxes, affaires diverses, 1921-1946.

<sup>7</sup> Compagnie Minière Coloniale.

<sup>8</sup> Entreprise Dard et Merlin.

<sup>9</sup> Entretien avec Etsil Simon, et Bouba Gerald, Bétaré-Oya, le 28 et le 29 août 2016.

<sup>10</sup>ANY, DOM 656, mines et carrières, réglementation, permis miniers, taxes, affaires diverses, 1921-1946.

<sup>11</sup>Entretien avec Bosseng Zipita Sebastien, Bétaré-oya, le 26 août 2016.

<sup>12</sup> Entretien avec sa majesté Hai- to, Colomine, le 27 Août 2016.

<sup>13</sup> Compagnie d'Exploitation d'Or.

<sup>14</sup> ANY, 1AC 5246 Mines (service), Budget, 1946.

CMC<sup>15</sup> qui obtient trois permis d'exploitation, notamment le n° 9, 11 et 13 délivrés en décembre 1936. Après son installation dans la zone de Colomine en 1937, exploite les chantiers du Trou du rat ; de Likoubou ; de Gbakop et de Nkongue massa<sup>16</sup>. Puis, en 1938, deux ans après l'implantation des deux premières structures d'exploitation d'or à Colomine Walter est titulaire des permis d'exploitation n° 14 et 20 en faveur de l'arrêté du 05 mai 1938. Il met la SW (Société Walter) sur pied et opère jusqu'en 1959<sup>17</sup>. Kambélé connaît l'activité minière à partir de 1957 grâce à l'installation de la compagnie minière de la Kadey (CMK). Bien avant l'arrivée de cette compagnie, les populations locales pratiquent l'orpaillage à petite échelle. Du fait de sa proximité avec le centre-ville Batouri, situé à 12 km, Kambélé est moins exposé au phénomène des campements étant donné que les ouvriers miniers qui y vivent, sont majoritairement constitués des Kako, et des Gbaya qui sont dans leur grande majorité propriétaires d'habitations. En 1957, lors de son ouverture, la compagnie minière de la Kadey va recruter plus de 500 orpailleurs repartis sur trois chantiers miniers.

## **2. Rapt et razzias pour le recrutement d'une main-d'œuvre dans les chantiers de mines à l'Est-Cameroun.**

Les Compagnies d'exploitation de mines utilisaient à la fois une main-d'œuvre camerounaise et celle de l'Oubangui-Chari (centrafricaine) qu'ils font venir de l'A.E.F. L'objectif de cette partie est d'étudier les modalités / méthodes utilisées pour recruter la main-d'œuvre dans les chantiers de mines à l'Est-Cameroun.

### ***2.1. Enrôlement massif et forcés des ouvriers locaux les chantiers de mines à l'Est-Cameroun***

L'extraction des minerais du sous-sol allant de la décennie 1930 à celle de 1950 est une activité à forte demande de main-d'œuvre endogène. Déjà, il fallait tracer des voies d'accès dans un environnement enclavé dominé par la forêt. Puis, l'excavation, le forage et le lavage de la mine nécessitent l'abattage des grands arbres, la

---

<sup>15</sup> Compagnie Minière de Colomine.

<sup>16</sup> ANY, 3AC 162 Mines, recherches, 1949 (correspondance de 1949 relative à une mission de prospection et d'exploitation du permis général de recherche minière, 1949).

<sup>17</sup> ANY, 1AC 8383 Rapport sur les activités de l'industrie minière au Cameroun 1954.



création des barrages d'eau et parfois la déviation de certains cours d'eau de leurs lits. Or, tous ces travaux s'effectuent à la main. Les entreprises présentes sur le terrain vont miser sur la mobilisation d'un grand nombre d'ouvriers. L'utilisation massive de la main d'œuvre locale dans l'extraction de l'or de Bétare-Oya s'est faite de manière brutale voire criminelle. C'est d'ailleurs le constat que relève Onana lorsqu'il écrit :

L'exploitation de l'or était encore plus meurtrière. Le seul nom des mines de Bétare-Oya évoque une localité perdue dans la jungle des grandes forêts de l'Est-Cameroun. Le recrutement de la main d'œuvre des mines d'or se faisait par véritables razzias, des rafles organisées dans les villages et la déportation de tous les hommes adultes et aptes aux travaux (Onana, 2003 : 159).

Les exploitants miniers étrangers utilisent à la fois une main-d'œuvre camerounaise et celle de l'Oubangui-Chari (centrafricaine) qu'ils vont faire venir de l'A.E.F. Massike souligne que certains travailleurs viennent se faire recruter volontairement (Massike, 2005 : 33).

Les exploitants européens, décidés à extraire le maximum de ressources du sous-sol africain entreprennent aussi de faire convier les ouvriers de force vers les sites d'exploitation. La méthode coloniale est la même partout en Afrique. Au nom de l'intérêt de la métropole, l'administration coloniale procède à un recrutement forcé et massif d'une main-d'œuvre locale qui doit travailler, soit pour le compte de l'administration elle-même, soit pour le compte des entreprises privées européennes implantées en Afrique (Fall, 1993 ; Northrup, 1988). Des missions de rapt et de razzias sont orchestrées dans les contrées voisines ou lointaines et les captifs deviennent des esclaves dans les mines. Selon Massike :

il est reconnu dans les camps miniers la présence d'autres ethnies camerounaises en l'occurrence les Bulu, les Bobilis, les Kako et surtout les Eton. Leur arrivée dans les camps se fit de manière diverse. Les

uns sont recrutés suite à des razzias organisées par les exploitants miniers avec la complicité des chefs locaux. Selon nos informateurs Mbelley Sosther et Ndongo Elisée, les ouvriers issus des razzias arrivent dans les camps miniers dans des camions bâchés et directement prêts pour les travaux (Massike, 2005 : 33).

L'équipe chargée du recrutement sillonne la région et contraint les chefs traditionnels d'envoyer un quota d'hommes valides à la mine sous peine de sanction. Avec le temps, le recrutement commence à se faire sur demande. Le personnel une fois constitué doit se mettre au travail. Le recrutement d'hommes valides se fait à l'intérieur et surtout à l'extérieur de la zone d'exploitation. Les modes desdits recrutements sont violents et parfois volontaires selon la provenance des ouvriers. Comme l'atteste le bulletin des mines et de la géologie en mentionnant que: « L'exploitation de l'or est surtout manuelle, cette méthode réclame nécessairement une main-d'œuvre abondante et forte, ne pouvant convenir que pour des gisements à grosses teneurs et à faible profondeur »<sup>18</sup>. Si la densité de la population d'ouvrier de mine est faible, cette déclaration est vérifiée et ne peut souffrir d'aucune contestation. La qualification des locaux est un véritable défi à relever du reste en ce qui concerne les postes disponibles. C'est ainsi qu'une classification des ouvriers miniers peut se faire selon leur mode de recrutement mais aussi de leur qualification.

Rien de plus étonnant lorsqu'on connaît les conditions d'enrôlement et de travail pendant la présence européenne en Afrique entre les deux guerres mondiales et surtout le régime de servitude et de traite qui était en vigueur. C'est une période d'asservissement suite à l'application de l'indigénat dans des territoires occupés par la France. Cependant, les compagnies minières doivent mobiliser une importante ressource financière afin d'assurer à la fois l'alimentation des ouvriers dans des chantiers, les soigner, mais aussi les remplacements numériques en cas de fugues au regard de la pénibilité du travail, le plus gros travail se faisant manuellement. Toutes choses qui rend l'activité onéreuse tant en énergie humaine qu'en terme de dépenses financières.

---

<sup>18</sup>Bulletin des mines et de la géologie, 1969, p.96.

## ***2.2. Recrutements forcé/volontaire des ouvriers expatriés dans les chantiers de mines***

En plus de la population riveraine, la migration vers la zone et son peuplement au XXe siècle est un fait conjoncturel et surtout une œuvre française. En effet, l'exploitation de l'or nécessite l'importation de la main d'œuvre externe qui doit travailler compte tenu de son expérience dans le travail de la mine, mais aussi participer à la formation des ouvriers locaux employés dans la mine. Certains ouvriers sont déplacés de force du Sud Cameroun pour les champs miniers. Considérant la faible démographie dans la zone, l'administration mandataire au Cameroun et les Européens propriétaires des entreprises minières usent de leurs relations avec l'administration coloniale pour convier les anciens ouvriers des chantiers en A.E.F. vers les nouveaux chantiers ouverts dans le « district aurifère de Bétaré-Oya ». Dans ce sens, les Centrafricains sont les plus sollicités. Plus connus sous le vocable de *Kongo*, ils arrivent parfois de gré ou de force par l'entremise des soldats ou des Européens. C'est le cas de « Mathys et Chaval tous deux anciens exploitants miniers venus des chantiers de Yaloké près de Bouar dans l'actuelle région de la Nana Mambéré » en Oubangui Chari (Massike, 2005 : 33).

Les ouvriers reconnus sous l'appellation de *Sango* ou *Kongo* viennent de l'Oubangui Chari et de manière quasi volontaire. Dans certains cas, ils sont emmenés par Mathys et Chaval tous deux anciens exploitants miniers dans les chantiers de Yaloké près de Bouar dans la région de la Nana Mambéré. Ces ouvriers doivent servir de formateurs et de guides expérimentés pour les ouvriers recrutés sur place au Cameroun. Parmi eux, nous pouvons citer Lakoundjé André, Guima qui est le cuisinier de Mathys, Bouba Nguenza qui devient à la fin des travaux miniers le messager du chef Moussa de Bétaré-Oya.<sup>19</sup>

Au total, à la fin de la décennie 1920 et au début des années 1950, les différents chantiers d'exploitation minière de l'est-Cameroun comptent de nombreux site et environ cinq mille (5000) ouvriers d'origines africaines<sup>20</sup>. Bien plus, la seule Compagnie Minière Équatoriale (CME) a utilisé entre 1934 et 1957 un nombre allant de 2000 à 6000 ouvriers africains dans ses multiples chantiers. Quant à la

---

<sup>19</sup> Entretien avec Ngankam Golike Auberlin, Bétaré-Oya, le 28 Août 2016.

<sup>20</sup> Archives Nationales de Yaoundé (ANY), Rapport annuel du service des mines, 1948-1950.

Société Minière de Colomine, elle a eu un chiffre compris entre 1000 et 1700 ouvriers pendant la même période- Djowe Yamo, 2016 : 43). En plus de ceux-ci, il faut ajouter les ressortissants européens qui deviennent de plus en plus nombreux au fil du temps, tant la région regorge d'une importante réserve de minerais objet de convoitise au niveau global. Zone de confluence des peuples originaires d'Afrique et d'ailleurs, la région de l'est-Cameroun apparaît comme un scandale géologique eu égard au potentiel minéral de son sous-sol.

### **3. Conditions de travail de la main-d'œuvre au sein des compagnies coloniales d'exploitation minières à l'Est-Cameroun**

L'exploitation minière en colonie est source de servitude et d'enrichissement. On peut lire dans les « Annales coloniales » que la France « ...a besoin de bras pour l'exploitation des mines, pour la construction des ports et des routes, pour les travaux industriels ou agricoles ». Cependant, cette exploitation s'est déroulée dans un contexte d'insécurité généralisée et d'exploitation de l'homme par l'homme.

#### ***3.1. Conditions sécuritaires des ouvriers dans les chantiers de mines***

La notion de sécurité ici est dualiste : du côté des peuples violemment soumis, les populations se sentent menacées, vulnérables et envahies par des étrangers qui pillent les ressources en les transformant en bête de somme ; du côté du colon, conscients de cette injustice, les administrateurs coloniaux et entreprises minières craignent la réaction des Camerounais. La question sécuritaire dans l'exploitation minière pendant l'occupation française est donc liée à un contexte de servitude.

Dans les zones frontalières du Cameroun avec la République Centrafricaine (RCA) se révélèrent alors des hommes charismatiques qui opposèrent une résistance aussi bien physique que spirituelle. Barka Ngainoumbey<sup>21</sup> autrement appelé Karnou compte parmi ces hommes, c'est lui qui a dirigé la révolte lors de la guerre dite du *Kongo-Wara*

---

<sup>21</sup> Barka Ngainoumbey, connu sous le nom de Karnou (ou Karinou), qui veut dire « celui qui peut changer le monde », était un guide religieux, féticheur et médecin traditionnel Gbaya, originaire de la région du bassin de la rivière Sangha.

(Nzabakomada-Yakoma, 1986 : 15)<sup>22</sup>, la révolte anticoloniale rurale qui surgit dans les anciens territoires coloniaux de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun français entre 1928 et 1932. Du fait de la proximité culturelle des deux pays (Cameroun et Oubangui actuelle RCA) qui ne furent d'ailleurs séparés que par les frontières coloniales, la zone d'influence de cette résistance s'étendait sur ces différents territoires où Karnou avait des appuis et le soutien des autres chefs religieux et spirituels. Il n'était, en effet, pas question de résister au colon seulement du côté camerounais.

La décennie 1930 est marquée par une hostilité des populations riveraines vis-à-vis de l'administration française. La situation exigea de la France une mobilisation de ses forces en A.E.F. pour pacifier le pays gbaya et l'est-Cameroun avant le début de l'exploitation minière dont les formes pionnières étaient rudimentaires. Les premiers défis sécuritaires s'inscrivent dans les résistances anticoloniales. Le déclenchement de la révolte anticoloniale en pays gbaya connue sur la « Guerre de *Kongo-Wara* » fait suite à une accumulation de frustrations. Bien que l'insurrection ne soit pas causée par l'exploitation de l'or, il faut souligner que cette activité est parmi celles qui ont provoqué la colère et la rébellion des Gbaya face à la présence européenne sur leur terre. Sous le joug de Karnou la révolte pacifique franchit le rubicond lorsque l'administration française décida d'accentuer la pression sur les populations locales pour qu'elles paient plus d'impôts et qu'elles travaillent davantage dans les chantiers. Il rassembla une troupe hétéroclite formée des volontaires gbaya et groupes ethniques alliés notamment les Mbum, Laka, Pandé, Yanguéré Bonitaba, Tali entre autres (Banesé, 2020 : 57.).

Karnou déclencha une série de violence qui n'épargnait ni les commerçants haoussas, ni les bornouans et autres personnes se montrant coopératives avec l'envahisseur européen. L'armée coloniale était préparée pour une opération d'envergure dans la perspective de mettre hors d'état de nuire les résistants à l'occupation française. Cette réaction énergique de la France visait non seulement à combattre la résistance en pays gbaya afin d'assurer la stabilité propice à

---

<sup>22</sup> Nzabakomada-Yakoma dans le livre « *L'Afrique centrale insurgée, la guerre du Kongo-wara et Karnou en Afrique centrale* » L'historien Raphaël préfère désigner cette révolte par l'appellation guerre du *Kongo-wara*“, parce que d'après lui elle est l'expression emblématique consacrée par la tradition populaire; elle a l'avantage d'être générale et de désigner tous les actes insurrectionnels des confins orientaux du Cameroun et des régions de l'A.E.F. contre l'occupation française entre 1928 et 1932.

l'exploitation des ressources, mais elle avait un but préventif et pédagogique pour les autres peuples de l'A.E.F. Il ne fallait en aucun cas laisser prospérer l'idée selon laquelle l'on pouvait défier l'administration coloniale sans écoper une sanction sévère. Il fallait couper le mal à la racine. La France craignait ainsi qu'une telle initiative ne puisse s'amplifier et se généraliser dans les autres parties de la région. Ce qui mettrait en péril son aventure en Afrique de manière générale. L'enjeu n'était donc pas seulement économique mais et surtout géostratégique, car il s'agissait du devenir de la présence française en Afrique aux côtés des autres puissances telles que la Grande Bretagne, la Belgique entre autres (Banesé, 2020 : 71).

Par ailleurs, la migration clandestine autour de l'activité d'extraction et le trafic de l'or favorisait l'arrivée des bandits de grand chemin dans la zone. Les brigands qui circulaient à travers l'Afrique cherchaient des niches de richesses pour arracher ou escroquer ; c'était l'inquiétude de l'administration coloniale qui développa un service de renseignement qui permit de suivre et même de capturer certains gangs. Ils étaient spécialisés dans les trafics à travers la bande sahélo-sahélienne. Ainsi dans un rapport militaire classé « Secret confidentiel », le Capitaine Guillabet, Chef de la section de Coordination basée à Yaoundé écrit ce qui suit après avoir présenté une liste de quinze (15) individus parmi lesquels Ali Ben Zoudji, Habiba Mohamed, Ali Zoudji, Sabria Benti Mustapha Kahll entre autres :

Ces individus, très riches, transporteurs des volumineux bagages, circulant ensemble depuis plus d'un an dans toute l'Afrique Centrale et Orientale sans but apparent. Les visas d'entrées et de sorties portés sur leurs passeports permettent de constater qu'ils se dérobent à des nombreux contrôles des frontières, notamment en A.E.F...à moins qu'ils ne possèdent d'autres passeports.

Ils circulent actuellement à bord d'un pick-up acheté récemment à IBADAN (Nigéria).

Il s'agirait des nomades se livrant vraisemblablement à toutes sortes de trafics de diamants. Ils sont désignés par la rumeur publique africaine comme se livrant à des escroqueries

importantes en exploitants la crédulité des africains, commettant également certains vols puis disparaissant.

Ils auraient déclaré avoir l'intention de rejoindre Nairobi par voie de terre, via Maroua, donc en traversant l'A.E.F. et le Congo belge.<sup>23</sup>

Il ressort que les groupes de malfrats circulant en Afrique Centrale empruntent la route nationale n°1 qui constitue ce qui devient plus tard le corridor Douala où il y a le port et les capitales Bangui en RCA et Ndjamena au Tchad dont le nœud est Garoua-Boulai. Dans le présent cas, avant de rejoindre le Congo belge dans les années 1950 en passant par Maroua, le gang allait passer par Garoua-Boulai, une localité frontalière située dans la zone aurifère de Bétare-Oya. Pendant cette période, le trafic illicite d'or était déjà assez développé. Il est évident que l'administration française craignait une infiltration des malfrats dans les réseaux de ce commerce clandestin. Une telle situation augmenterait le niveau d'insécurité dans une zone où les frontières étaient très peu quadrillées.

De nombreuses causes sont à l'origine de l'accroissement des violences et tensions au sein des communautés et acteurs de la mine. Parmi ces causes, la pauvreté apparaît en premier loge (Saibou, 2006 : 119). À cela s'ajoutent la maltraitance, l'absence des structures de sécurité étatique ou leur fragilité, l'anarchie résultant de plusieurs pôles décisionnels, la migration clandestine, la baisse ou la hausse du niveau de production. Pendant la période française, certains ouvriers s'en prenaient à leurs maîtres pour dénoncer leur condition de travail (Pinard, 2000). Ces actes de révolte étaient généralement matés et sévèrement punis parfois avec exécution du travailleur pour servir d'exemple aux autres. Les chantiers miniers n'étaient pas tous pourvus des forces de maintien de l'ordre ou des agents de la justice mais les dirigeants de différentes entreprises étaient très souvent dotés d'armes à feu dont ils se servaient à la fois pour leur sécurité mais aussi pour la chasse. Une telle situation de carence en institutions devant veiller sur les droits humains favorise les injustices et la marginalisation des travailleurs qui ne peuvent pas se plaindre ni se défendre. Toute chose

---

<sup>23</sup> ANY, le Capitaine Guillabet, Directeur des A.P.A., rapport « Secret Confidentiel » (P.C.C.C.), Yaoundé le 28 décembre 1956.

qui provoque un sentiment de vengeance chez les ouvriers qui n'hésitaient pas à s'en prendre aux contremaîtres ou aux ressortissants occidentaux. On pouvait enregistrer les cas d'agression voire d'assassinats (Banasé, 2020 : 75).

En outre, la violence naissait aussi au sein des ouvriers suite à l'enrôlement forcé d'une grande partie en provenance de la forêt. Pour assurer une bonne production de minerais, les compagnies conduisaient des ouvriers d'origines diverses pour les chantiers suite à des méthodes de recrutements le plus souvent brutal. Il naissait ainsi des factions et fractions entre les ouvriers de part et d'autre. Certains groupes considéraient d'autres comme collaborateurs des « Blancs » car ils étaient leurs « mains » et leurs « yeux » dans la chasse aux hommes valides, la surveillance dans les chantiers et la poursuite des fugitifs tandis que d'autres voulaient de plus en plus obtenir les faveurs du maître. Les collaborateurs ou « nègres de maison » et les ouvriers rebelles nourrissaient de réciproque inimitié. L'enrôlement « des ouvriers sur la base des razzias, porte un préjudice à la cohabitation dans certains camps où des exactions sont observées. C'est le cas des Eton qui sont arrivés dans le district aurifère de Bétare-Oya selon le mode de recrutement violent signalé... » (Masiké, 2005 :22).

### ***3.2. Code d'indigénat, servitude et marginalisation de la main d'œuvre dans les chantiers de mines à l'Est Cameroun***

Bien qu'étant un territoire sous-mandat de la SDN, le Cameroun est administré par la France comme une colonie. Pour mieux exploiter le territoire, l'administration coloniale associe les locaux dans les travaux de corvées dans les chantiers de construction des routes, des chemins de fer, les plantations et les chantiers miniers. Pour assoir légalement l'exploitation des mines, la France va appliquer le Code d'indigénat au Cameroun.

Adopté le 28 juin 1881, le Code d'indigénat est cette loi particulière par laquelle la France administre ses territoires colonisés. Il s'agit d'un ensemble d'indications sur la méthode d'assujettissement des populations soumises à certaines règles strictes. Ce code institue des heures de circulation aux colonisés, leur impose des taxes appelés impôts de Capitation sur les réserves, une ségrégation raciale sur le mariage, la justice et réglemente l'accès à certains endroits, interdiction de voyage sans permis des autorités. Le plus intéressant, le code fait des



populations africaines une main-d'œuvre acquise aux travaux forcés et dégradants. Les mesures de conduite contenues dans le code d'indigénat sont destinées à faire régner le « bon ordre colonial ». Ainsi, le code distingue les Français de souche métropolitaine à la peau blanche et les sujets constitués des Africains noirs et autres peuples dominés.

Sous l'application du code d'indigénat, les populations locales à qui on a tout imposé deviennent des esclaves sur leurs propres terres. Dans la même veine, l'exploitation minière en situation d'occupation française est une entreprise violente et brutale. À ces propos, Mario Roustan, alors Sénateur, ancien ministre et vice-président de la commission des colonies en France faisant une précision sur la fausse idée véhiculée quant à la docilité des Africains à servir la cause coloniale dit:

M. Harold Butler pense qu'un des attraits les plus puissants des colonies vient de la persuasion qu'elles offrent des possibilités de main-d'œuvre très abondante et à un prix défiant toute concurrence. Cela est inexact pour la plupart des territoires indigènes, cela est faux pour les territoires d'Afrique. Les possibilités de main-d'œuvre sont beaucoup plus restreintes qu'on ne le croit en général. La meilleure preuve, c'est que, pour se procurer les services d'indigènes dont on avait absolument besoin, il a fallu plus d'une fois les arracher à la terre qui leur fournissait leurs moyens d'existence, ou qu'on a eu recours au travail forcé en employant la contrainte. Le problème des matières premières coloniales se double dans la majorité des cas, d'un problème de l'indigène.<sup>24</sup>

Comme il le décrit, la majeure partie de la main d'œuvre utilisée par le colon émane d'un enrôlement coercitif. L'enjeu des minerais est si important que les entreprises occidentales présentes à Bétare-Oya n'hésitent pas à collaborer avec l'administration afin d'opérer des enrôlements pour le travail. Massike note que certains ouvriers viennent volontairement se faire recruter à la guérite des entreprises minières. Le

---

<sup>24</sup> « Annales coloniales », n°62, du 12 août 1936

traitement réservé aux ouvriers dans les chantiers miniers est rude. Les travaux manuels de forage, de transport, de broyage et de lavage des graviers pour l'obtention du produit final sont éprouvants. Les ouvriers noirs travaillent torsés nus, sans bottes ni gants pour leur sécurité. Avec une main d'œuvre nombreuse, les travailleurs recrutés pour les chantiers d'exploitation minière de Bétare-Oya sont logés dans les huttes en paille. Avec un salaire dérisoire qui ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins, ils vivent dans une indigence aigue. Contrairement à leurs homologues Européens qui ont des salaires acceptables à cette époque, les ouvriers Africains doivent se contenter d'un strict minimum vital qui permet de les maintenir en vie afin de servir dans les chantiers. Les ouvriers travaillent dans un contexte d'indigence. La seule motivation des compagnies étant les minerais, aucune mesure de protection n'est accordée aux travailleurs. Sous le soleil, sans gants ni chaussures, sans habits ni casques, ils œuvrent en exposant leur corps aux intempéries. En fait, les entreprises minières étrangères appliquent des méthodes de travail assimilables à la servitude doublée d'une marginalisation vis-à-vis des travailleurs africains (Onana, 2003 : 52). L'exploitation des minerais en contexte de colonisation ou d'occupation est une activité d'asservissement. Le travailleur africain qui est recruté par les compagnies minières n'est pas considéré comme un ouvrier ordinaire qui doit, contre le travail fourni, recevoir un salaire proportionnel.

À travers cette activité, s'exprime une ségrégation raciale à la fois géographique, économique et sociale. D'un côté, il existe des camps des Blancs, généralement gardés et surveillés par des employés africains, de l'autre côté, un ensemble de huttes où logent les ouvriers dans des conditions de précarité. L'essentiel des tâches subalternes tels que le ménage, la sécurité, le portage relève des obligations des africains. Sur le plan économique, une différence notoire de revenu salarial est observée. De manière symbolique, le paysage d'habitation est en soi le baromètre de la marginalisation et de la ségrégation. Il se dégage une précarité dans les camps des ouvriers pendant que les camps où logent les ouvriers occidentaux sont non seulement fournis en édifices bien battis, mais sont aussi ravitaillés en ressources alimentaires de qualité dont l'accès est presque impossible pour les ouvriers noirs à l'exception des domestiques qui doivent connaître leurs limites (Banésé, 2020, p. 52). À cause de la dureté des travaux, des

maladies et un salaire dérisoire, certains ouvriers fugent par la forêt en direction du Sud ou du Nord. Les plus récurrents sont la fuite des ouvriers natif de la forêt équatoriale, ceux originaires des pays eton, bulu et ewondo dans le Centre du Cameroun (Massiké, 2005 : 39).

Le traitement réservé aux ouvriers dans les chantiers miniers était inhumain. Les travaux manuels de forage, de transport, de broyage et de lavage des graviers pour l'obtention du produit final étaient éprouvants. Les ouvriers noirs travaillaient torses nus, sans bottes ni gants pour leur sécurité. Avec une main d'œuvre nombreuse mais hétéroclite, les travailleurs recrutés de force ou de gré pour les chantiers d'exploitation minière de Bétare-Oya étaient logés dans les huttes en paille (Yamo, 2016). Avec un salaire dérisoire qui ne leur permettait pas de subvenir à leurs besoins, ils vivaient dans une indigence aigue. Contrairement à leurs homologues européens qui avaient des salaires acceptables à cette époque, les ouvriers Africains devaient se contenter d'un strict minimum vital qui permettait de les maintenir en vie afin de servir dans les chantiers. Les ouvriers travaillaient dans un contexte d'indigence totale. La seule motivation des compagnies étant les minerais, aucune mesure de protection n'était accordée aux travailleurs. Sous le soleil, sans gants ni chaussures, sans habits ni casques, ils œuvraient en exposant leur corps aux intempéries.

## **Conclusion**

Cette réflexion était axée sur la problématique du recrutement forcé et massif de la main d'œuvre par les compagnies coloniales françaises d'exploitation de mines à l'Est Cameroun. Il ressort des développements effectués que les premières explorations minières à l'Est Cameroun ont eu lieu dans un contexte d'entre-deux-guerres marqué par diverses crises au sein des démocraties capitalistes. Le contexte international d'entre-deux-guerres a été marqué par des crises répétitives. Ces dernières ont eu des conséquences catastrophiques sur l'économie occidentale. Ce qui encourage les puissances occidentales colonisatrices à lancer une course aux trésors dans leurs possessions coloniales de par le monde. Entamée dès la décennie 1920 par une exploration à l'initiative de l'administration mandataire française, l'exploitation minière dans cette région s'est progressivement imposée comme la principale activité économique de l'Administration coloniale

française. Il était donc question d'utiliser tous les moyens possibles pour arriver à la fin visée qui est celle de redresser une économie complètement anéantie. D'où l'utilisation massive et brutale de la main d'œuvre africaine dans les mines. Au total, à la fin de la décennie 1920 et au début des années 1950, les compagnies d'exploitations avaient mobilisés plus de cinq mille (5000) ouvriers d'origines africaines dans les chantiers de mines. Cette main d'œuvre corvéable était soumise aux conditions de travail très précaire. En fait, la nature même de l'administration mandataire était source d'insécurité. La diffusion de la violence dans les sites miniers découle aussi de l'environnement de travail dans lequel exerçaient les ouvriers. La période allant de 1935 à 1946 est marquée par une brutalité inouïe de la part de la puissance mandataire et des entreprises minières au Cameroun. L'application de l'indigénat par la France entraîne une violence dans les chantiers miniers. Ce qui a eu pour conséquences l'insécurité et la marginalisation des ouvriers. Au regard de ce qui précède, il convient de noter que l'initiative d'exploitation minière à l'est-Cameroun s'est inscrite dans une logique expansionniste. Elle a été une entreprise de prédation capitaliste de l'administration mandataire française. La France avait impérativement besoin des ressources pour se sauver la face en payant ses dettes interalliées. L'aventure française prend momentanément fin en 1957 dans les chantiers miniers de l'Est Cameroun à cause de l'imminente et irréversible vague de décolonisation qui oblige les Occidentaux à quitter massivement le continent africain. Ce travail a permis de comprendre que la précarité des ouvriers de mines et le phénomène d'insécurité dans les chantiers de mines de l'Est Cameroun sont inhérents aux chantiers miniers et inscrits dans la longue durée.

## **Sources et bibliographie**

### **Documents d'archives**

**Annales coloniales**, n°64 du 21 août 1936.

**Archives Nationales de Yaoundé (ANY)**, Rapport annuel du service des mines, 1948-1950.

**ANY, 1AC 8383** Rapport sur les activités de l'industrie minière au Cameroun 1954.

**ANY, 1AC 5246 Mines** (service), Budget, 1946.

**ANY, 2AC 5503**, Étain et métaux stratégiques-Recherches, 1948  
**ANY, 3AC 162** Mines, recherches, 1949 (correspondance de 1949 relative à une mission de prospection et d'exploitation du permis général de recherche minière, 1949.  
**ANY, DOM 656**, mines et carrières, réglementation, permis miniers, taxes, affaires diverses, 1921-1946.  
**ANY, DOM 656**, mines et carrières, réglementation, permis miniers, taxes, affaires diverses, 1921-1946.  
**ANY**, le Capitaine Guillabet, Directeur des A.P.A., rapport « Secret Confidentiel » (P.C.C.C), Yaoundé le 28

### **Bibliographie sélective**

**Laplaine Joël** (1969), « Indices minéraux et ressources minérales au Cameroun », *Bulletin de la Direction des Mines et de la Géologie*, N°5, Yaoundé.  
**Onana Charles** (2003.). *La France et ses tirailleurs : enquête sur les combattants de la République*, Paris, Duboiris.  
**Nzabakomada-Yakoma, Raphael.** 1986, *L'Afrique centrale insurgée. La guerre du Kongo-wara 1928-1931*, Paris, Éditions L'Harmattan, pp. 14-15)  
**Ndanga Dieudonne et Ndanga André** 2(010), *L'identité gbaye. Essai de reconstitution de l'histoire et des coutumes gbaye de l'est Cameroun*, Sarrebruck, Éditions universitaires Européens.  
**Saibou Isaa** (2006), « La prise d'otage aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », *polis/RCSP/CPSR*, Vol 13, n° 1-2, p.119.  
**Massike Loké Martial** « 2005), « L'œuvre scolaire de la Sudan mission à Bétaré-Oya : 1942-1960 », rapport de licence en histoire, Université de  
**Ngaoundéré Callot, François** (1951), « Industrie minière », *Encyclopédie de l'Afrique française*, Vol. Cameroun-Togo, Paris, Éditions de l'Union Française.  
**Pinard Rolande**, (2000), *La révolution du travail*, Rennes, PUR.